

Arrêté n°2019/39 du 25 juin 2019

Prescrivant l'Enquête Publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LA ROCHE-POSAY

VU : le Code de l'Environnement,

VU : le Code de l'Urbanisme,

VU : la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2016 ayant prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU : la délibération de Conseil Municipal en date du 28 mars 2019 ayant arrêté le projet de PLU,

VU : la décision n°E19000075/86 en date du 09/05/2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de POITIERS désignant Monsieur CHAUVINEAU Bernard, en qualité de commissaire enquêteur,

VU : les pièces du dossier soumis à enquête publique.

ARRETE N°2019/39

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), arrêté de la commune de la Roche-Posay pour une durée de 40 jours, **du lundi 19 août 2019 au vendredi 27 septembre 2019 inclus**.

L'enquête publique sera close le 27 septembre 2019 à 17h30

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces constitutives du Plan Local d'Urbanisme conformément au Code de l'Urbanisme notamment : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement écrit, le règlement graphique, les annexes, le bilan de concertation et les avis des personnes publiques associées.

Article 2

Monsieur CHAUVINEAU Bernard a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Article 3

Le dossier de projet de PLU, y compris les informations environnementales se rapportant au projet, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA), et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de la Roche-Posay pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie (**le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Le mardi et vendredi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30**) ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur. Il peut être également consulté pendant la durée de l'enquête publique sur le site internet de la Mairie : www.larocheposay.com

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public en Mairie aux horaires indiqués ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à la mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur,
- par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de La Roche-Posay – 2 Place de la République- BP 90022 - 86270 La Roche-Posay,
- par email à Monsieur le commissaire enquêteur : plu-enquete-publique@ville-larocheposay.com

L'enquête publique sera close le vendredi 27 septembre 2019 à 17h30.

Article 4

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la Mairie aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 19 août de 09 heures à 12 heures.
- le mardi 27 août de 09 heures à 12 heures.
- le mercredi 11 septembre de 14 heures à 17 heures.
- le jeudi 19 septembre de 14 heures à 17 heures.
- Le vendredi 27 septembre de 14h30 à 17h30.

Article 5

Le présent arrêté sera affiché via l'avis d'enquête publique au moins 15 jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête sur les panneaux d'affichage de la mairie et sur des panneaux installés sur l'ensemble du territoire de La Roche-Posay. Un avis d'enquête sera publié dans deux journaux locaux 15 jours avant le début de l'enquête et de nouveau pendant les 8 premiers jours de celle-ci.

La commune dispose d'un site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées : www.larocheposay.com

Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

plu-enquete-publique@ville-larocheposay.com

Article 6

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Madame Pascale MOREAU, Maire de La Roche-Posay.

Article 7

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours après la clôture de l'enquête, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Maire. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 8

Un mois après la clôture de l'enquête, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie pendant une durée de 1 an, ainsi que sur le site internet de la Mairie : www.larocheposay.com. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

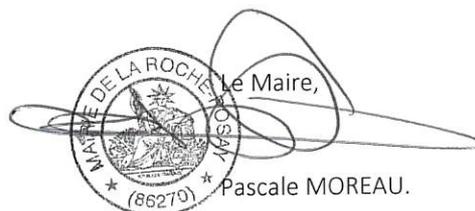
Article 9

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Enquêteur,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Châtelleraut

Cet arrêté sera également disponible sur le site internet de la commune : www.larocheposay.com

Fait à La Roche-Posay le 25 juin 2019


Le Maire,
Pascale MOREAU.